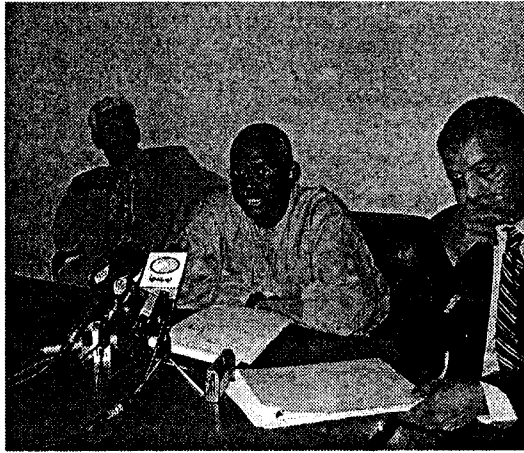


Arrestation de Haïdalla et de ses proches

"Aujourd'hui, les partis manquent de confiance dans le système judiciaire"

Le collectif d'avocat assurant la défense de Mohamed Khouna Ould Haïdalla, candidat de la coalition pour une alternance pacifique (CAP), arrêté et écroué à la prison de Beila, a tenu un point de presse au siège de l'AMDH, animé par Maître Diabira Maroufa, Brahim Ould Ebety et Yarba.



Au menu des discussions, entretenir les journalistes des conditions d'arrestation du candidat de la CAP et des violations de procédure. Maître Diabira Maroufa, a tout d'abord dénoncé les fraudes massives qui ont entaché, selon lui, le scrutin du 7 novembre dernier. Ensuite, l'avocat a fustigé les agissements du procureur de la République, qui, à l'en croire, au lieu de suivre la procédure normale, privilégie des déclarations intempestives à la presse. Aucune explication n'a été fournie pour justifier cette arrestation, dit-il, sinon que la ferme volonté des autorités de ce pays de confisquer le processus électoral qui lui est défavorable. Puis il entre dans le vif du sujet pour dire que le domicile de Mohamed Khouna Ould Haïdalla et celui de l'un de ses principaux collaborateurs, M. Haaba Ould Mohamed Vall ont été l'objet de perquisitions sans mandat par la police le 3 novembre 2003. Chez Haïdalla, précise-t-il, elle n'a rien trouvé à part deux fusils dont

elle s'est emparée malgré que l'ancien président détient une autorisation de port d'arme signée par les autorités pour ces deux fusils de type "Klachinkov". On savait, poursuit-il, que Haïdalla détenait deux vieux fusils à plusieurs fois reprises par la police parce que saisis sur des enfants. En l'absence de réaction, ajoute Diabira Maroufa, les autorités sont passées à une seconde phase en procédant à son arrestation le 6 novembre 2003 avec cinq de ses principaux collaborateurs dont Ismaël Ould Amar son directeur de campagne. Il a également évoqué les conditions d'arrestation de Haaba Ould Mohamed Vall et de Ismaël Ould Amar. Pour ce dernier, il dit qu'il n'était dans aucun cas de figure pouvant conduire à son arrestation. Ce n'est pas un cas de flagrant délit puisqu'il a été arrêté chez lui. Ensuite, ajoute-t-il, son immunité en tant que parlementaire a été violée. Il s'est en outre inquiété des conditions de détention de leurs clients et dénoncé l'illégalité

dans laquelle a été opérée leurs arrestations. Tout le monde, dit-il, s'est rendu compte que l'arrestation de Haïdalla est une bévue politique, une bévue judiciaire. Il se trouve curieusement, s'indigne-t-il, un billet d'écrou pour un mois signé par le procureur. En aucun cas, affirme-t-il, le billet d'écrou n'est un titre de détention. Maître Diabira conteste la légalité de cette détention pour dire qu'ils sont sous billet d'écrou pour les humilier simplement. Des va et vient, il y en a eu ont plusieurs entre eux et le procureur sans résultat. Maître Diabira Maroufa a indiqué qu'ils ont demandé au procureur le permis de communiquer avec les détenus, requis l'accès des médecins à leurs clients, la visite des parents.

Ces murs qui parlent

Les murs de Nouakchott ont bien fait leur campagne électorale. Pendant que tout le monde était emporté par les discours des leaders politiques, les murs de la capitale affichaient un autre langage : des graffitis qui continuent d'ailleurs d'orner certains murs. Il s'agit de graffitis très critiques et virulents à l'égard du régime de Ould Taya qui vient de remporter son troisième mandat. Les auteurs appellent à soutenir le président Haïdallah. La plupart de ces écritures ne sont pas signées néanmoins certaines portent les lettres CR, qui sont

connues en Mauritanie comme étant les initiales de Conscience et Résistance de Ould Yessa. Une organisation clandestine basée essentiellement en France. Les graffitis sont particulièrement lisibles sur les établissements publics des communes de Teyragh Zeina, du Ksar et d'Arafat (murs des écoles, lycées, stades, places publiques, ...) Il faut noter que les graffitis constituent un mode d'expression dans un pays où généralement les espaces de liberté et d'expression (journaux, associations, partis politiques, parlement...) sont très restreints.